



Le nouveau Petit rapporteur.



Le Conseil Municipal du 29 août 2024 a délibéré et pris les décisions suivantes :

1. Approbation du dernier procès-verbal : à l'unanimité.

2. Convention de participation pour la protection sociale complémentaire risque « prévoyance » - prolongation de la convention jusqu'au 31 décembre 2025 :

Le conseil prend acte de la prolongation d'un an de la convention.

3. Mission de maîtrise d'œuvre pour le projet de parking Centre village:

Le conseil accepte l'offre présentée par le Bureau d'études COCYCLIQUE, pour un montant de 3 900 € HT soit 4 680 € TTC. Cette offre inclut le Topo, l'avant-projet, le projet, le suivi du chantier...

4. Virement de crédit :

Il s'agit d'un transfert de crédit d'un chapitre à un autre afin de faire face à une dépense imprévue. La commune doit rembourser un trop perçu de TVA de 1662 € à l'Etat - suite à la cession du minibus, d'un chariot de service et de deux thermoports - cession intervenue pendant la période de régularisation fiscale.

5. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2023 :

Le conseil prend simplement acte de ce rapport.

6. Implantation d'un pylône-bail avec la société HIVORY (SFR) :

Madame Le Maire a reçu une délégation de riverains en mairie. Ils ne se disent pas opposés à l'implantation d'une antenne relais, mais au choix de l'emplacement (jugé trop proche des habitations).

Les conseillers ont opté pour la moins mauvaise solution, sachant que l'implantation d'une antenne ne doit pas être trop éloignée d'un transformateur (en raison du coût de raccordement électrique).

Le choix du terrain - à côté du hangar à copeaux - a été motivé par le fait que le pylône sera en partie caché par la forêt. (Une autre zone - plus éloignée - a bien été proposée par la Commune, mais elle n'a pas été retenue en raison de problèmes techniques et financiers).

Il faut savoir que :

- si la Commune n'avait pas proposé de terrain communal, la société chargée de trouver un emplacement – se serait mise à la recherche d'un terrain appartenant à un privé. Sachant qu'aucune distance ne réglemente l'installation d'une antenne-relais à proximité d'une habitation, celle-ci pourrait être implantée dans le village même.
- un maire n'a pas le pouvoir de refuser un projet de création d'antenne-relais, sauf pour non-respect de la réglementation d'urbanisme – s'agissant d'un équipement public d'intérêt général résultant d'une mission de service public reconnue par la loi.

Compte-tenu de tous ces éléments, le conseil a voté pour la poursuite de ce projet à côté du hangar à copeaux. La commune touchera un loyer de 5000 €/an pendant 12 ans.

(*A noter* : ce projet d'implantation a déjà été débattu lors du conseil municipal du 10 avril 2024(1)

7. CPI Obersaasheim/Geiwasser-Participation de la commune de Geiswasser :

Le conseil approuve la répartition des frais - relatifs au fonctionnement du CPI - entre les Communes de Geiswasser et d'Obersaasheim (exercices 2018 à 2023 inclus). La participation de la Commune de Geiswasser (calculée au prorata du nombre d'habitants) s'élève à la somme de 9 824 euros.

8. Divers :

● OPÉRATION DESTOCKAGE AMIANTE-CIMENT

La communauté de communes Alsace Rhin Brisach (CCARB) renouvelle en fin d'année 2024 l'opération de déstockage d'amiante-ciment pour les particuliers. Comme les années précédentes, les éléments en amiante/fibrociment doivent être démontés et conditionnés par les usagers dans le respect des règles de sécurité propres à ce type de matériau. La CCARB organise uniquement le regroupement en vue du transport et du traitement de ces déchets.

Les équipements de protection individuelle (gants, masque, combinaison) et de conditionnement (film spécial amiante, big-bag) sont entièrement financés par la communauté de communes.

Le coût de traitement est, quant à lui, financé à hauteur de 50% par la communauté de communes et 50% par l'utilisateur, dans la limite d'une tonne. Au-delà d'une tonne, le traitement est entièrement à la charge de l'utilisateur.

Pour s'inscrire, contactez la communauté de communes au 03 89 72 02 54 avant le 15 septembre 2024.

● Préalys Obersaasheim recrute : un animateur ou une animatrice périscolaire.

Lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11H40 à 13h40, pendant les périodes scolaires. Envoyez Cv et lettre de motivation à : obersaasheim-prealis@orange.fr

Quelques dates à retenir !

- 20 septembre : collecte de sang à Algolsheim, au menu tarte flambée ou knack
- 28-29 septembre : Marché de l'automne (Samedi de 14 à 19H, dimanche de 10H à 18H)
- 5 octobre : Oktoberfest organisé par les Sapeurs-Pompiers
- 13 octobre : Repas paroissial

(1) Rappel : Les « Petits Rapporteurs » ne sont que des condensés informatifs rapides destinés à la population. Si vous souhaitez obtenir des informations plus détaillées, veuillez consulter les comptes-rendus mis en ligne sur le site de la commune : <https://www.obersaasheim.fr/> (environ 2 semaines après la réunion).